

ASSEMBLÉE NATIONALE8 mars 2006

DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 369

présenté par
MM. Bayrou, Dionis du Séjour, Baguet et Morin

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conditions d'exercice du droit à la copie privée sont du domaine de la loi ou du règlement.